

Fiche descriptive générique

Administration

## Maîtriser la paie du régime général dans le spectacle vivant

*Version au 18/02/2025*



En mode Présentiel ou Distanciel suivant les dates

*Le programme est principalement orienté sur les conventions collectives du spectacle vivant (Entreprises artistiques et culturelles / spectacle vivant privé)*

## **PUBLIC CONCERNÉ**

Toute personne chargée de l'établissement de la paie, ou de la transmission des éléments de paie avec un prestataire extérieur.

## **OBJECTIFS - COMPÉTENCES VISÉES**

- Savoir établir un bulletin de paie
- Connaître les règles de base du calcul du temps de travail
- Calculer les différents types d'absences et savoir les passer en paie
- Connaître les différentes catégories de frais professionnels et leurs régime social / fiscal
- Savoir attribuer les cotisations d'un bulletin de salaire selon les profils et connaître le calcul des bases
- Appliquer la législation propre à chaque de fin de contrat et calculer les éléments du solde de tout compte

## **PRÉREQUIS**

Ce module nécessite impérativement d'avoir des connaissances préalables en gestion de la paie. Une pratique effective de la paie du régime général sera un plus.

## **MODALITÉS D'ADMISSION**

L'admission à cette formation est soumise à un entretien avec un.e de nos conseillers.ères formation.

## **CONTENU**

### **Rappels et présentation du bulletin de paie**

- Les textes source du droit du travail
- Le bulletin détaillé / clarifié
- Les information obligatoires / interdites
- La détermination du brut et des nets
- La hiérarchisation des sources de droits

### **Temps de travail**

- Les règles légales (durée maximale, les repos)
- Les heures supplémentaires, les heures complémentaires
- La mensualisation, le temps partiel
- La modulation du temps de travail
- Le forfait jours

### **Les absences**

- Les méthodes de calcul des absences
- Les congés payés / les jours fériés
- Entrée / sortie dans l'entreprise
- Les arrêts maladie
- Les arrêts pour accidents du travail / maladie professionnelle
- Le congés maternité / paternité
- La subrogation
- Les Indemnités Journalières de la Sécurité Sociale / La prévoyance
- Le maintien de salaire employeur, la subrogation
- Les événements familiaux

### **Les frais professionnels**

- Les avantage en nature



- Les remboursements de frais professionnels
- Le télétravail

### Les cotisations

- La base de calcul des cotisations
- Les tranches de salaire et les plafonds
- Le prélèvement à la source
- La taxe sur les salaires / La taxe d'apprentissage
- Les cotisations particulières : la CSG/RDS / la réduction générale / Le Forfait Social / Les compléments maladie et allocations familiales / la réduction et la déduction des heures supplémentaires
- Statut cadres / non-cadres et conséquences

### La fin de contrat

- La démission et la fin de contrat CDD
- Le licenciement (hors licenciement économique)
- La rupture conventionnelle
- Le solde de tout compte, les documents à remettre au salarié

### Les déclarations

- La Déclaration Sociale Nominative (DSN) / La DSN Événementielle

## FORMATEUR RÉFÉRENT et Direction pédagogique

### JAUNET Adrien

Fort de plusieurs expériences en entreprise dans le domaine du transport routier ou encore de la santé, il évolue dorénavant au sein de l'entreprise Pop Paye, spécialisée dans les conventions du monde du spectacle. En plus de son poste de gestionnaire de paie, il est amené à réaliser des audits de paie et est également formateur pour GHS, éditeur du logiciel sPAIEctacle, ainsi que pour ARTES Formations.

La direction pédagogique est assurée par BUREAU Cyrille Directeur de l'organisme de formation.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cette formation alterne l'exposé participatif (apports théoriques, pédagogie interrogative) et le plan d'action personnel (exemples de bonnes pratiques mobilisables par les participants, pédagogie active-interrogative).

La pédagogie active est priorisée, par mise en situation et cas pratiques, exercices individuels, conseils personnalisés à chaque participant.

Les cas pratiques appliquent les règles propres à la CCNEAC et la CCNSVP.

**Les exercices de mises en pratique / d'application sont construits à partir de cas soumis par les stagiaires** préalablement au démarrage de la formation (minimum 10 jours avant), selon modalités précisées à l'inscription.

À l'issue de la formation (et dans un délai de 15 jours après la formation), **chaque participant pourra bénéficier** d'un temps d'accompagnement individuel avec le formateur pour approfondir un point en particulier ou revenir sur un des cas concrets qu'il aura soumis préalablement à l'entrée en formation.

**Les participants devront se munir d'une calculatrice.**

## MOYENS ET SUPPORTS

Les lieux de formation disposent d'un espace d'accueil et de détente dédié (description détaillée sur notre site Internet). Les salles de formation sont équipées de bureaux biplaces, de tableaux et moyens de projection à vocation pédagogique, d'accès au WiFi (à la discrétion du formateur). Les salles de formation sont fermées et sécurisées en dehors des temps de formation.

Chaque participant et formateur dispose d'un extranet individuel pendant la formation.



Les supports pédagogiques et les références bibliographiques sont fournis à chacun pendant ou après la formation, après avoir été commentés pour assurer leur bonne appropriation.

### MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Avant la formation, chaque participant est invité à un entretien avec un conseiller, puis à compléter un questionnaire lui permettant d'exprimer directement au formateur sa situation et ses attentes.

Le contrôle des acquis en cours de formation est réalisé à l'aide de mises en situation, d'auto-diagnostic, de travaux pratiques ou dirigés, suivant les modalités pédagogiques.

Une évaluation qualitative est réalisée en fin de formation, puis analysée par l'équipe pédagogique. Le résultat global est à la disposition du participant.

Une attestation individuelle de formation, rappelant les objectifs, est remise au participant l'ayant suivie avec assiduité.

### ORGANISATION, DURÉE ET COÛT PÉDAGOGIQUE

Effectif limité à 12 participants maximum.

Durée : 4 jours (28 heures de formation, y compris les activités pédagogiques effectuées à distance)

Tarif public : **2 990 €** par participant (net de taxes)

Tarif spécifique destiné aux personnes physiques, aux salariés d'associations et aux agents des communes de moins de 10 000 habitants :

**1 790 €** par participant (net de taxes)

*Grâce au respect des procédures qualité en vigueur, nos formations sont éligibles à une prise en charge totale ou partielle par les dispositifs publics de financement de la formation.*

### Informations complémentaires

Cette formation a un taux de satisfaction de 95 % (taux de répondants 100 % à la date du 18/02/2025)

#### Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Nos formations sont accessibles aux personnes handicapées moteur dans la plupart de nos lieux de formation.

D'autres types de handicaps et de compensations peuvent être pris en charge sur demande. Notre organisme de formation est doté d'un référent handicap qui peut étudier avec vous les différents aménagements de votre projet de formation.

Pour tout autre renseignement : 02 40 20 35 35

